



APPEL A CANDIDATURE 2020

RESIDENCE A BARR/ANDLAU

RESIDENCE DE CREATION ET DE MEDIATION

Cadre de la résidence de territoire

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et plus largement de l'ensemble de la population de son territoire, la ville de Barr, en partenariat étroit avec la DRAC, la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin propose une résidence de territoire destinée à un binôme d'artistes de disciplines complémentaires.

La résidence de territoire sera adossée à une exposition d'œuvres plastiques du FRAC Alsace ayant pour thème : « **La poésie des matériaux** ».

Cette exposition se tiendra dans 3 lieux culturels du territoire : Médiathèque de Barr, Musée de la Folie Marco (Barr) et Ateliers de la Seigneurie d'Andlau (CIP) de manière concomitante à la résidence. Elle présentera des œuvres de **Guillaume Barth, Karl Manfred Rennertz, Edith Dekyndt, Claudie Hunzinger, Daniel Steegmann, Kubach-Wilmsen, Scenocosme, Benjamin Just, Daniel Depoutot, Ebba Binstadt, Stipo Pranyko, Peter Rösel, Claude Batho, Camila Oliveira Fairclough, Raymond Waydelich, Jean-Jacques Leonetti, Sarkis, Claire-Jeanne Jézéquel, Naji Kamouche, Pat Bruder, Sébastien Gouju.**

La résidence comprendra une part de création et de médiation. Elle donnera ainsi lieu à un certain nombre d'actions de médiation en direction de différents publics (notamment scolaire) créant ainsi une dynamique dont le binôme d'artistes en résidence pourra profiter et dans laquelle il devra s'inscrire.

Les partenaires institutionnels sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collective de nombreux acteurs de terrain : équipes des structures culturelles implantées sur le territoire, professionnels de l'enseignement, de l'action sociale, acteurs du monde associatif, etc.

Mission proposée au binôme d'artistes en résidence

Il est donc recherché en vue de cette résidence de territoire qui se déploiera sur les villes de Barr, d'Andlau et du collège de Dambach-la-Ville un binôme d'artistes en mesure de fédérer autour de sa présence et de sa démarche de création une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Sa recherche ou/et sa démarche de création aura un rapport avec la thématique « poésie des matériaux » et le binôme d'artistes devra inclure dans la dynamique de la résidence un lien avec les œuvres du FRAC exposées dans 3 lieux du territoire.

Il s'agira pour les deux artistes de s'engager dans une démarche de création et de médiation, à hauteur de 50 % du temps pour la création et 50 % du temps pour la médiation.

La résidence de territoire

- s'adressera aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire ainsi qu'à un plus large public : visiteurs de lieux culturels, usagers de services publics (centres sociaux...) et des associations, bénévoles associatifs, grand public lors d'événements festifs ponctuels.
- aura pour objectif :
 - de faire découvrir l'œuvre du binôme d'artistes en résidence
 - de donner à voir et à comprendre le processus de création qui les anime et leur démarche
 - d'établir des ponts entre l'œuvre, la démarche ou la recherche du binôme d'artistes en résidence et les œuvres plastiques exposées sur la thématique « poésie des matériaux » dans le cadre de l'exposition du FRAC
 - d'encourager la pratique artistique et d'éveiller la curiosité intellectuelle
 - de nourrir et de prolonger la démarche des deux artistes en résidence.
- proposera pour cela
 - des actions artistiques en faveur du jeune public dont certaines seront ambitieuses et menées d'un bout à l'autre de la résidence avec un même public (une vingtaine d'heures par classe par exemple) et donneront lieu à restitution, d'autres plus ponctuelles sous formes d'une ou plusieurs rencontres par classe
 - des actions co-construites avec les enseignants et les professionnels de la culture
 - des actions artistiques ou de médiations plus ponctuelles dans différents lieux et institutions du territoire.
 - une restitution de la création en cours sous la forme la plus pertinente par rapport à l'œuvre en question (exposition, installation, concert, conférence, débat, performance...)
 - la participation à des événements festifs autour de la résidence et de l'exposition du FRAC.

1- Calendrier de la résidence et conditions financières

La durée totale de la mission est l'équivalent de 2 mois à temps plein, soit 8 semaines à raison de 5 jours par semaine en mai et juin 2020 (du 4 mai au 28 juin).

La 1ère semaine de la résidence sera consacrée à une phase de découverte afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire de l'action et rencontrer les opérateurs culturels impliqués dans la résidence.

Conditions financières

Le collectif retenu bénéficie d'une bourse de 12 000 € pour toute la durée de la résidence (8 semaines). Ce coût rétribue la mission dans son intégralité.

La collectivité met à disposition de l'artiste un logement sur le territoire et prend en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de chaque artiste au territoire de la résidence (base tarif SNCF 2d classe). Les autres voyages ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

La collectivité met également à disposition des deux artistes un local ainsi que du matériel nécessaire à leur action.

2- Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action se compose des deux communes d'implantation des 3 partenaires culturels à l'origine du projet : Barr (Médiathèque Municipale et Musée de la Folie Marco), Andlau (Les Ateliers de la Seigneurie), auxquelles se rajoute le collège de Dambach-la-Ville.

Barr :

Barr s'appuie sur les contreforts du massif des Vosges au pied du mont Sainte-Odile. Le secteur du Piémont de Barr est caractérisé par une richesse patrimoniale, culturelle, historique et géographique. La diversité du patrimoine naturel du Piémont de Barr (eau, forêt, vignes, géologie, faune, flore et paysage) est un formidable support de découverte et d'approfondissement de l'environnement. L'activité économique autour de la viticulture et aussi le passé industriel du secteur comme les tanneries (Tanneries Haas & Degermann) font historiquement partie du paysage de Barr. Ville desservie par une gare SNCF, Barr connaît une vie dynamique avec de nombreux commerces et artisans, 80 associations, 4 écoles, 2 collèges dont un possédant un LAC (Lieu d'art et de Culture), 1 lycée, 2 EHPAD, un musée, 1 médiathèque, 1 centre médico-social, 1 école de musique municipale, 1 crèche municipale et 3 micro-crèches privées.

Une programmation culturelle riche est proposée aux 7400 Barrois et habitants des communes voisines. Un programme culturel municipal bimestriel est distribué à tous les habitants de Barr.

Andlau :

Entourée de vignes et de forêts, la Commune d'Andlau (1800 habitants) abrite un patrimoine architectural remarquable : abbatale Sainte Richarde, châteaux du Spesbourg et du Haut-Andlau, nombreuses maisons Renaissance en pierre et pans de bois... La sculpture romane y est au premier plan. Les Ateliers de la Seigneurie, Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP), situés sur la commune d'Andlau sont portés par la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le CIP est un lieu interactif, ouvert à tous, qui invite à la découverte d'un patrimoine et d'un territoire. Ludique et pédagogique, il propose aux publics de s'approprier des clés de lecture pour permettre à chacun de comprendre, sentir et expérimenter le patrimoine sous toutes ses formes. On y trouve 700 m² d'exposition interactive et ludique qui permettent de s'approprier le patrimoine d'une fabuleuse région : architecture (châteaux forts, maisons à pans-de-bois), viticulture (dialogue entre la terre et les hommes), artisanat d'art, autant de gestes et d'intentions qui ont façonné le territoire.

Les événements culturels de mai et juin sur le territoire concerné :

- La Nuit européenne des Musées : 16 mai

Manifestation nationale qui consiste en l'ouverture exceptionnelle, simultanée et le plus souvent gratuite de musées européens durant une soirée afin d'inciter de nouveaux publics, notamment familial et jeune, à pousser les portes des musées.

- Les Ateliers ouverts : du 16 au 24 mai

Des ateliers d'artistes ouvrent leurs portes chaque printemps à Strasbourg et dans toute l'Alsace.

- Le Festival L'Air de lire: du 21 au 31 mai

Ce festival du livre et de la musique, événement barrois, a pour objectif d'offrir à tous les habitants de la ville un événement culturel permettant la promotion du livre et de la lecture, et de la musique grâce à des rencontres d'auteurs et de concerts visant à toucher tous les publics (de la petite enfance aux seniors) en travaillant activement avec les partenaires locaux.

- La Rue des Arts : 24 mai et 14 juin

La Rue des Arts est un marché mensuel, sous forme de galerie à ciel ouvert, qui permet aux créateurs d'expressions artistiques d'affirmer leur créativité, de rencontrer le public et les professionnels des arts plastiques en quête d'œuvres originales.

- Les Rendez-Vous aux Jardins : 5, 6 et 7 juin

Manifestation française annuelle organisée par le ministère de la Culture et de la Communication et le Comité des parcs et jardins, les Rendez-Vous aux jardins visent à sensibiliser les visiteurs aux actions mises en œuvre afin de faire connaître, conserver, restaurer, créer des jardins.

Les acteurs locaux rencontrés et désireux d'être partenaires du projet :

Les écoles élémentaires, les collèges dont 2 équipés d'un LAC (Lieu d'Art et de Culture) les EHPAD, le Péricolaire, la Société d'Histoire et d'Archéologie, la Société de Généalogie, le libraire, le Service Animaton Jeunesse, l'Association Barr'Entraide, l'Association des Amis du Château d'Andlau, l'Association Nature et Vie, l'Institut privé Mertien à Andlau, le Jardin des Sciences. L'Education Nationale est partie prenante du projet : le territoire se trouve dans la circonscription d'Obernai qui soutient le projet en accordant des heures de formation et un suivi aux enseignants qui s'impliqueront. La Conseillère Pédagogique de la circonscription ainsi que la Conseillère Pédagogique départementale en Arts Plastiques font partie du groupe d'acteurs de terrain qui travaillent au montage et au suivi du projet.

3- Accompagnement

La Ville de Barr porte la résidence, avec le personnel de la médiathèque comme accompagnateur, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence de territoire (Musée de la Folie Marco et le CIP d'Andlau), de ce fait la commune :

- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- organise la communication en faveur de cette résidence le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et éducatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants et suit également la relation aux médias ;
- veille à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste tout au long de la résidence (si possible en amont et en aval) sur l'ensemble du territoire concerné.
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget, etc.)

La Ville de Barr supervise un comité de pilotage composé des financeurs et des partenaires culturels et éducatifs à l'origine du projet (DRAC, Région Grand Est, Conseil Départemental du Bas-Rhin, médiathèque de Barr, CIP d'Andlau, Musée de la Folie Marco, Conseillère pédagogique départementale arts plastiques) qui est chargé :

- d'accompagner le binôme d'artistes en résidence dans sa découverte du territoire,
- d'organiser techniquement la résidence avec le concours des communes et des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires associés à l'action,
- de faciliter, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques
- de faciliter, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs

Les services locaux de l'Education Nationale, pour leur part :

- informent les établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du binôme d'artistes en résidence, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation Nationale.
- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'Education Nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le binôme d'artistes retenu.

4- Faire acte de candidature

Conditions d'éligibilité :

- être un(e) artiste engagé(e) dans une démarche professionnelle
- disposer d'un numéro de SIRET
- avoir un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel afin d'être autonome dans ses déplacements .

Pour être recevable, le dossier doit être constitué d'un fichier numérique unique au format PDF de moins de 7Mo comprenant :

- une lettre de motivation
- une note d'intention sur les visites et temps d'échanges envisagés avec les différents publics cible, mais aussi sur la manière de collaborer avec eux autour de l'exposition du FRAC dans les 3 lieux (Médiathèque de Barr, Musée de la Folie Marco et CIP d'Andlau) (2 pages maximum)
- un CV incluant les coordonnées personnelles
- un dossier présentant au moins 3 créations des 2 artistes expliquant leurs démarches et précisant les éventuelles expériences similaires de projet artistique territorial

Le dépôt des candidatures doit être fait par mail, jusqu'au 15 mars 2020 minuit, aux adresses suivantes : mairie@barr.fr et mediatheque@barr.fr

Une confirmation de réception par mail sera envoyée pour valider le dépôt du dossier.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un jury de sélection qui présélectionnera 5 dossiers. Les artistes des dossiers présélectionnés auront la possibilité de développer leurs motivations lors d'une vidéo-conférence avec le jury de sélection ou de vive voix s'ils souhaitent se déplacer à Strasbourg (les frais de déplacement seront à la charge des artistes).

Cet échange (en direct ou par vidéoconférence) aura lieu le **27 mars 2020**.

Le nom du binôme d'artistes retenu sera annoncé **le 30 mars 2020**.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Elisabeth Pawlicki
Médiathèque Municipale
03-88-08-56-89
mediatheque@barr.fr